

Interpellation présentée par le député:

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 20 septembre 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Droit des citoyens et citoyennes à ne pas subir les décibels d'un concert qu'ils n'ont pas choisi d'écouter

Dimanche 16 septembre 2007, vers 19h30, les habitants de la Ville de Carouge, de la Ville de Genève, du quartier des Acacias, Plainpalais, et j'en passe, ont eu à subir le concert du groupe de music rock « Police » se produisant à la Praille. Gracieusement, il est vrai. Et pour cause, ils n'avaient pas besoin de se déplacer, le son parvenait jusqu'à leur demeure, malgré le fait que les fenêtres étaient fermées.

OpB par-ci, par-là, études par-ci et par-là, mais alors comment un groupe de musique, dont l'harmonie n'inspirait pas une certaine sérénité, peut-il en toute impunité arroser à des kilomètres à la ronde un tel déchaînement de décibels sans que les autorités interviennent ?

Comment peut-on squatter le domaine public de la sorte sans que la police intervienne pour faire évacuer ce type de squat sonore ?

Comment peut-on faire subir à des citoyens ce genre de désagrément alors qu'ils ont déjà dû subir celui de déboursier des dépassements financiers pour le lieu dont émanaient les décibels. Avouez qu'il y a là un côté pervers !

Les organisateurs avaient-ils l'autorisation pour un tel concert à un tel niveau de décibels ?

S'agissant de la prévention en matière de santé pour les participants, les organisateurs ont-ils respecté les normes ?

Pourquoi les autorités ne sont-elles pas intervenues pour faire baisser le son ?